

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 36 (1910)
Heft: 8

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

E. Bassin du Rhône.

La continuation des exhaussements de digues dans les cantons de Vaud et du Valais ainsi que quelques petits travaux à Salquenen ont nécessité une dépense de Fr. 124,049 et une subvention correspondante de Fr. 58 619.

Les principaux travaux faits aux affluents sont ceux de la Viège, de la Dranse et du Trient. Dépenses Fr. 66 056, subventions Fr. 26 062.

Comme travaux d'endiguements de torrents et d'assainissements, nous mentionnerons ceux de la Veveyse, du Kelchbach à Naters et de la Sapina à Réchy. Dépenses Fr. 158 425, subventions Fr. 69 240.

Dans le bassin du Rhône, il a été travaillé à 21 cours d'eau différents, les dépenses ont été de Fr. 348 530 et les subventions de Fr. 153 921.

F. Bassin du Tessin.

De même que l'année précédente, des travaux très importants ont été faits dans ce bassin pendant le cours de 1909. Les travaux d'endiguement du Tessin entre le pont de Sordo près de Piotta et Ponte di Rolle en aval de Quinto ont été commencés, le premier lot ainsi qu'une partie du deuxième sont complètement terminés. Sur le même cours d'eau, entre l'embouchure de la Moësa et le lac, les digues d'arrière-bords sont presque terminées en aval de la Morobbia jusqu'au pont du chemin de fer de Cadenazzo, de plus les travaux d'exhaussement des digues actuelles sur la rive droite ont été commencés.

Dépenses Fr. 232 200, subventions Fr. 112 600.

Parmi les affluents, il y a lieu de mentionner les suivants: le Vedeggio où les travaux ont été poursuivis avec activité, la partie moyenne est en grande partie terminée, de sorte qu'en 1910 il sera possible d'achever les principaux ouvrages de cette correction. A la Moësa, outre la continuation de l'endiguement de Sostallo on a construit un nouveau pont métallique, enfin à la Calancasca en amont de Grono on a commencé la dérivation de la rivière pour la reporter dans une partie rocheuse ainsi que les travaux de régularisation de la partie inférieure du cours.

Les dépenses nécessitées par les travaux aux affluents se sont élevées à Fr. 449 587 et les subventions ont été de Fr. 218 863.

Les travaux dans les torrents ont été peu importants, il n'a été dépensé que Fr. 28 011, pour lesquels les subventions payées ont été de Fr. 12 722.

Dans le bassin du Tessin il a été travaillé à 11 cours d'eau différents. Dépenses Fr. 709 797, subventions Fr. 344 185.

G. Bassin de l'Inn.

Dans ce bassin, les travaux ne concernent que trois cours d'eau; l'Inn à Celerina, le Julierbach à Silvaplana et le Spöl à Zernez. Les travaux d'endiguement de ce dernier ont été combinés avec ceux de la station du chemin de fer rhétique. Dépenses Fr. 60 265, subventions Fr. 24 086.

H. Poschiavino.

Au Poschiavino il a été travaillé à deux endroits, les dépenses ont été de Fr. 25 719 pour lesquelles il a été payé Fr. 10 287 par la Confédération.

Malgré les fréquentes chutes de pluie de 1909 nous n'avons cependant pas de hautes eaux extraordinaires à signaler; quelques petits dégâts aux ouvrages de la Wiese et d'autres un peu plus importants à ceux de la Broje en amont de Moudon. Aux deux endroits, les travaux étaient exécutés depuis peu de temps.

Enfin pour terminer et tout en nous réservant de revenir plus en détail l'année prochaine sur ce sujet, nous devons cependant signaler dès maintenant le fait qu'à l'exception de quelques cours d'eau de la Suisse occidentale, les hautes eaux exceptionnelles de janvier 1910 n'ont causé que des dégâts peu importants aux divers travaux de corrections et d'endiguements de rivières de la Suisse.

Berne, en mars 1910.

L'Inspecteur fédéral en chef des Travaux publics :

A. DE MORLOT.

Concours pour l'élaboration de deux projets de stations-abris à construire l'une à Chantepoulet, l'autre place Longemalle.

Rapport du jury.

Le jury nommé par le Conseil administratif de la ville de Genève s'est réuni le mercredi 2 mars, à 9 heures du matin, au Palais Eynard, sous la présidence de M. E. Imer-Schneider, président du Conseil administratif. Il a désigné comme rapporteur M. Camille Martin, architecte. Les projets à examiner, tous parvenus dans les délais prescrits, étaient au nombre de 74, soit 38 projets pour l'emplacement de Chantepoulet et 36 pour celui de Longemalle. Ils portaient les devises suivantes :

Chantepoulet.

1. « Ordre et discipline ». — 2. « Charette ». — 3. « Poulet ». — 4. « Parme ». — 5. « Chantecler » (dans médaillon). — 6. « Rêve ». — 7. « Tram ». — 8. « Mont-Blanc ». — 9. « Ski ». — 10. « Pierre ». — 11. « In manus ». — 12. « Départ ». — 13. « A ma ville de naissance ». — 14. « Chantecler ». — 15. « Chantecler ». — 16. « Stop ». — 17. « Palladio ». — 18. « Progrès ». — 19. « Abri ». — 20. « X ». — 21. « Canta ». — 22. « Complet ». — 23. « Lucia ». — 24. « Regenschutz ». — 25. « Tramway ». — 26. « Hennebique ». — 27. « Holz ». — 28. « Pour tout le monde ». — 29. « A l'angle ». — 30. « Sgraffito ». — 31. « Polygon ». — 32. « Fleur de Lys » (dessinée). — 33. « Verrue ». — 34. « Oui ou non ». — 35. « Ticket ». — 36. « Pour nous ». — 37. « Sous les platanes de Longemalle ». — 38. « Espérance ».

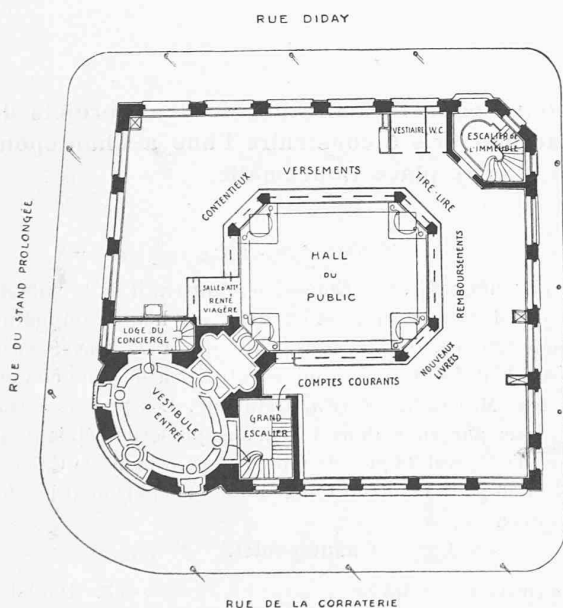
Longemalle.

1. « Pic-Pic ». — 2. « Les Platanes ». — 3. « Rhône ». — 4. « Trianon ». — 5. « Rêve ». — 6. « Tram I ». — 7. « Piolet ». — 8. « Tram II ». — 9. « Saint-Pierre ». — 10. « Maisonnnette ».

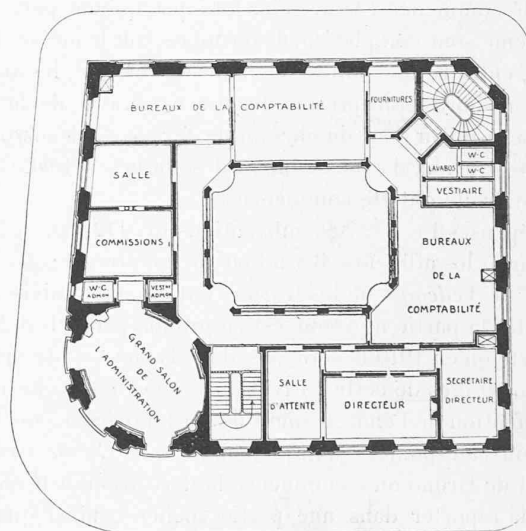
CONCOURS POUR L'HOTEL DE LA CAISSE D'ÉPARGNE, A GENÈVE



Perspective.



Plan du rez-de-chaussée. — 1 : 400.



Plan du premier étage. — 1 : 400.

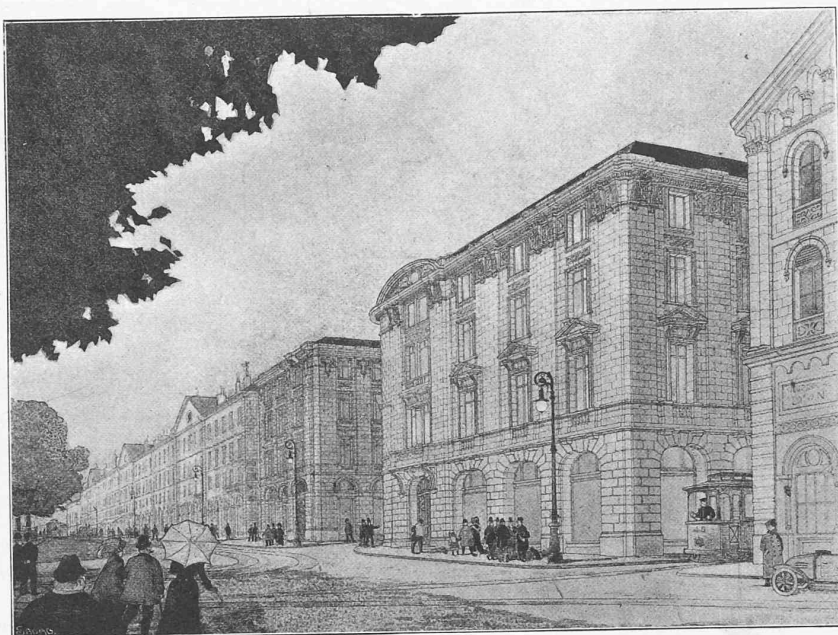
4^e prix : projet « Bridge », de MM. Boissonnas et Hensler, architectes, à Genève.

— 11. « A ma ville de naissance ». — 12. « Comète ». — 13. « Coco ». — 14. « Stop ». — 15. « Palladio ». — 16. « Post tenebras lux ». — 17. « Progrès ». — 18. « Abri ». — 19. « Holz ». — 20. « Hennebique ». — 21. « X ». — 22. « Sepia ». — 23. « Kif-Kif ». — 24. « Halte ». — 25. Coquette station ». — 26. « Fritz ». — 27. « Regenschut ». — 28. « Espérance ». — 29. « Dunant ». — 30. « Pour tout le monde ». — 31. « Le toit ». — 32. « Fer forgé ». — 33. « Fleur de Lys » (dessinée). — 34. « Verrue » — 35. « X 2 ». — 36. « Sous les platanes de Longemalle ».

Le jury a voulu tout d'abord se rendre compte de quelle façon les concurrents avaient résolu les problèmes qui leur

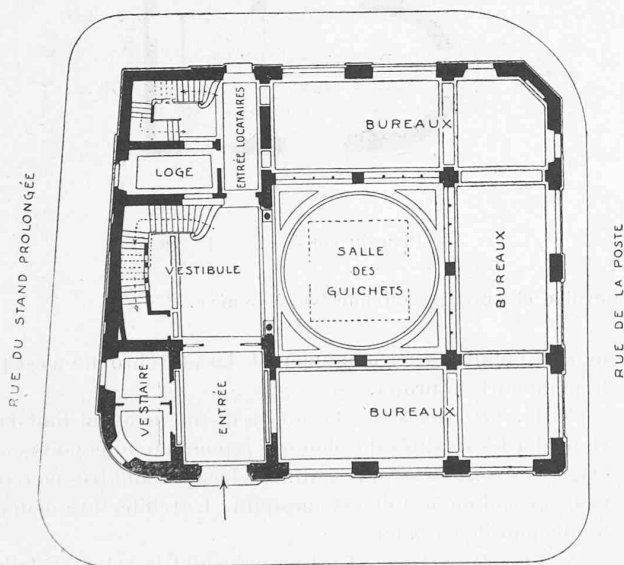
étaient posés, en ce qui concerne le plan des édifices. Il a reconnu, après un examen attentif, que la distribution la plus rationnelle des locaux était, pour l'emplacement de *Chantepoulet*, la suivante : *Salle d'attente* à l'extrémité inférieure du triangle, avec dégagement sur Chantepoulet et sur la rue du Mont-Blanc. *Bureau des employés* et *Consigne des bagages* sur Chantepoulet, avec monte-charges accessible de l'extérieur. Locaux pour *marchands de fruits et de journaux* sur rue du Mont-Blanc. Entrée des sous-sols sur la petite rue avec escalier à rampe droite conduisant aux W.-C. Locaux des sous-sols facilement accessibles et de forme aussi régulière que possible.

CONCOURS POUR L'HOTEL DE LA CAISSE D'ÉPARGNE, A GENÈVE



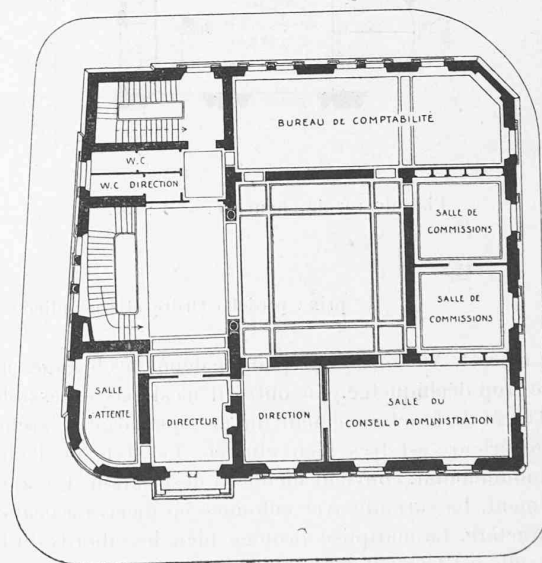
Perspective.

RUE DIDAY



RUE DE LA CORRATERIE

Plan du rez-de-chaussée. — 1 : 400.



Plan du premier étage. — 1 : 400.

5^e prix : projet « Suk », de MM. Gambini, Leclerc et Guyonnet, architectes, à Genève.

En tenant compte de ces observations et en considérant la valeur architecturale des projets, le jury a éliminé au premier tour les projets suivants : Nos 6, 9, 10, 13, 15, 17, 18, 19, 20, 23, 24, 26, 27, 29, 30, 32, 33, 35, 36, 38.

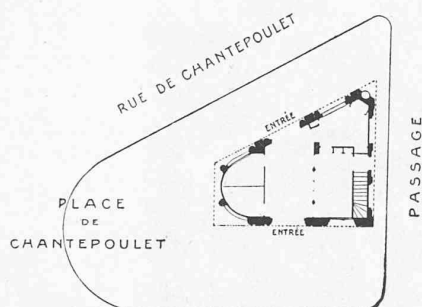
Une deuxième série de projets, considérés comme insuffisants, mais à un moindre degré, ont été écartés au deuxième tour. Ce sont les Nos 2, 3, 4, 5, 7, 8, 14, 22, 25, 28, 34, 37.

Les projets considérés comme présentant des qualités plus

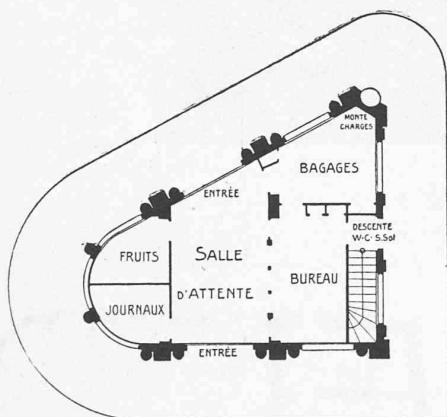
dignes d'attention ont été soumis à un examen approfondi, dont le résultat est en substance le suivant :

N^o 1. « *Ordre et discipline* ». — L'emplacement est bien utilisé. La distribution des locaux n'est pas très satisfaisante. Les locaux de vente sont trop en évidence. La salle d'attente est traitée comme un passage. Le bureau des employés devrait être plus rapproché de Chantepoulet qui est le point de départ des lignes principales. L'accès des W.-C. n'est pas

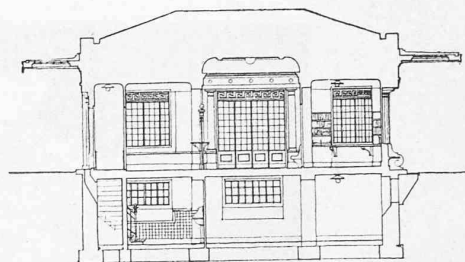
CONCOURS POUR LE KIOSQUE DE CHANTEPOULET



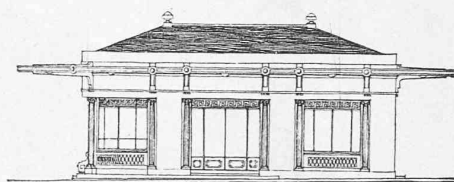
RUE DU MONT-BLANC
Plan de situation. — 1 : 500.



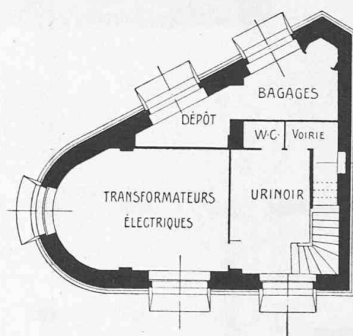
Plan du rez-de-chaussée. — 1 : 250.



Coupe longitudinale. — 1 : 250.



Face sur la rue du Mont-Blanc. — 1 : 250.



Plan du sous-sol. — 1 : 250.

1^{er} prix : projet « Ordre et Discipline », de MM. Revillod et Turrettini, architectes, à Genève.

assez discret. Au sous-sol le plan de dépôt des bagages a une forme trop déchiquetée. En outre il n'est pas accessible en cas d'arrêt de fonctionnement du monte-charge. L'architecture extérieure est très bien étudiée. Le style de l'édifice, très monumental, convient bien à sa destination et à son emplacement. La variante avec colonnes en pierres a beaucoup de caractère. La marquise protège bien les abords du bâtiment, elle est très habilement liée à la toiture qui est traitée sans prétention, vu son petit rôle dans l'effet d'ensemble.

N° 21. « *Canta* ». — Bien qu'inexact, le plan de situation montre que l'auteur n'a pas respecté le périmètre imposé par le programme. L'édifice ferait une saillie assez considérable sur l'alignement des maisons de la rue du Mont-Blanc. Le plan a les mêmes défauts que le précédent. Le sous-sol, avec escalier à rampe droite est par contre bien distribué.

Le caractère de l'architecture est très original. Le contraste entre les parties ajourées (locaux de vente et salle d'attente) et les parties pleines (locaux de service) est très heureux. Le toit très saillant, remplaçant la marquise est une solution excellente. On peut regretter seulement que la ligne de faite n'ait pas été prolongée jusqu'à l'aplomb de la façade postérieure, de façon à former un pignon. La silhouette générale eût été meilleure. La simplicité des formes employées

ne nuit point à l'effet monumental. La polychromie n'est pas le point fort du projet.

N° 11. « *In manus* ». — Le jury a distingué avant tout dans ce projet les qualités du plan qui répond en tous points aux exigences formulées plus haut. Les façades sont très pauvres, l'avent mal né au toit est mesquin. L'architecture manque totalement de caractère.

N° 12. « *Départ* ». — Tout en présentant la même distribution que le précédent, ce plan est mieux composé. Les locaux sont mieux groupés, la masse est plus concentrée. La façade assez prétentieuse n'a pas de style. L'alliance d'une marquise en verre avec un toit couvert d'ardoises n'est pas à recommander.

N° 16. « *Stop* ». — Le plan est bien établi. Toutefois les kiosques à fruits et à journaux seraient mieux à leur place sur la rue du Mont-Blanc. Il était inutile de prévoir des locaux de service traversant tout le bâtiment. Les façades en fer et verre sont sobres de détail et simples d'ordonnance, mais ne présentent pas d'originalité. Elles sont traitées d'une façon qui convient au genre d'édifice projeté. Ce projet n'apporte cependant aucune idée nouvelle au concours.

N° 31. « *Polygon* ». — Le plan laisse à désirer. Les locaux de vente sur la ruelle sont mal situés ; la consigne des бага-

ges est trop loin de Chantepoulet. L'escalier conduisant au sous-sol encombre le quai de départ des lignes principales.

Les façades simples et pittoresques, avec essais de polychromie intéressants sont d'un caractère trop rustique. L'auteur n'a pas suffisamment tenu compte de l'ambiance urbaine. Cet édifice conviendrait mieux à une station de tramways de banlieue.

En ce qui concerne la station de Longemalle, le jury estime que la meilleure solution du problème posé consiste à donner à la façade sur rue du Rhône un certain développement de façon à permettre la création d'une salle d'attente allongée et peu profonde. Les locaux de vente trouvent leur place au centre et les W.-C. et urinoirs gagnent à être relégués dans la partie postérieure de l'édifice. A l'exécution, il sera certainement préférable de fermer les arcades sur rue du Rhône et de prévoir des dégagements latéraux de la salle d'attente de façon à mettre le public à l'abri des attaques de la bise.

L'étude du plan n'offrant pas de grandes difficultés, c'est principalement sur les qualités architecturales que le jury s'est basé pour procéder au classement des projets.

Après un premier examen il a éliminé un certain nombre de projets qui lui ont paru être insuffisants; ce sont les Nos 4, 5, 9, 10, 12, 13, 15, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 27, 28, 31, 32, 33.

Au deuxième tour il a écarté les Nos 1, 3, 6, 11, 26, 29, 35.

Les 10 projets qui ont été l'objet d'une étude plus détaillée sont les suivants: Nos 2, 7, 8, 14, 16, 17, 25, 30, 34, 36.

N° 2. « *Les platanes* ». — Le plan comportant un seul corps de bâtiment sans annexe est clair et bien distribué. Seuls les locaux de vente font une légère saillie.

L'architecture extérieure manque d'aisance. L'avant-toit est trop saillant, le décrochement sur la face latérale est inutile. Les matériaux employés sont trop disparates. Les façades manquent d'unité. Le caractère de station urbaine est insuffisamment exprimé.

N° 7. « *Piolet* ». — Le plan en forme de T est bien approprié à la situation. Les locaux de vente ne devraient pas masquer la salle d'attente. Il serait mieux de les reporter en arrière et de donner à la salle un plus grand développement en façade, sans changer le plan.

L'architecture extérieure est bien adaptée au genre d'édifice. L'auteur a su conserver de robustes points d'appui tout en ménageant de spacieuses ouvertures. On pourrait simplifier certains détails de ferronnerie sur la face principale. Les façades latérales, avec leurs divisions simples et sévères font mieux ressortir les lignes élégantes et souples de la toiture.

N° 8. « *Tram 2* ». — Le plan prévoit deux corps de bâtiment, assez bien liés en élévation. La partie postérieure est réservée aux W.-C. La cabine téléphonique est bien placée. En ce qui concerne l'architecture extérieure, la variante seule mérite d'être analysée. Elle a de la simplicité et de la tenue. Les ouvertures traitées en frise sur un soubassement uni ne manquent pas de caractère. La silhouette du toit complète bien l'ensemble qui est un peu trop rustique.

N° 14. « *Stop* ». — Le plan est bon, mais trop allongé dans le sens perpendiculaire à la rue du Rhône. L'architecture de fer et verre manque d'originalité.

La protection des abords est par contre mieux étudiée que dans la plupart des projets présentés pour Longemalle.

(A suivre).

Concours pour l'Hôtel de la Caisse d'Epargne, à Genève.¹

Nous publions, aux pages 92 et 93, une reproduction des deux derniers projets primés, savoir le projet « Bridge » de MM. Boissonnas et Hensler, et le projet « Suk » de MM. Gambini, Leclerc et Guyonnet, tous architectes à Genève.

Hôtel Royal, à Lausanne².

On nous fait savoir que, non seulement l'ameublement, mais tous les travaux d'intérieur ont été exécutés par la maison Baillé, à Bâle.

Société fribourgeoise des ingénieurs et architectes.

7^{me} séance, du 18 février 1910.

Présidence de M. Gremaud, ingénieur cantonal, président.

Cette séance a été consacrée à l'étude du rapport de la commission sur le projet du règlement concernant la police des constructions dans la ville de Fribourg et à l'examen du projet des nouveaux statuts de la Société suisse des ingénieurs et architectes, etc.

Société suisse des ingénieurs et architectes.

Aux membres de l'Association Suisse des Ingénieurs et Architectes.

Du 11 au 16 juillet 1910, aura lieu à Londres une conférence au sujet des plans de construction de villes, dessins, modèles, etc. Elle est placée sous la haute protection du roi d'Angleterre. Les membres de l'A. S. I. A. sont invités à prendre part à la conférence, par la société organisatrice, « The R. I. B. A. » (Institut royal des architectes anglais).

Le but de cette entreprise est l'étude des problèmes d'architecture que comportent l'embellissement et agrandissement continuels des villes.

La carte de participation coûte 26 francs (une livre sterling), elle donne le droit d'assister à toutes les séances, réunions, visites, etc., et de recevoir gratuitement les brochures qui ont rapport à la conférence.

Dans l'intérêt même de la chose, il serait à souhaiter que beaucoup de membres de l'A. S. I. A. profitent de l'invitation à cette intéressante conférence.

Les inscriptions doivent être adressées au secrétariat de l'A. S. I. A., Seidengasse 9, à Zurich, où l'on recevra également tous les renseignements désirés.

Zurich, le 8 avril 1910.

Pour le comité central de l'A. S. I. A.

Le vice-président: Le secrétaire:

F. BLUNTSCHLI.

H. PETER.

¹ Voir N° du 25 mars 1910, page 66.

² Voir N° du 10 avril 1910, page 80.